

Critique et autonomie. Quelles sciences sociales en situation minoritaire?

Mathieu Wade

La minorité met en évidence des relations de pouvoir qui peuvent passer inaperçues si l'on se place du point de vue du majoritaire. Elle est le résultat de ces rapports de force, elle en est la preuve, la condition et la conséquence. Aussi est-ce contre elle que la modernité s'est insurgée. « Qu'est-ce que les Lumières, demande Kant? La sortie de l'homme de sa minorité dont il est lui-même responsable ». La modernité a rendu la minorité intolérable, l'hétéronomie odieuse, mais elle est loin de l'avoir abolie. Son legs est plutôt d'avoir institué une grammaire à partir de laquelle comprendre la minorité et s'en émanciper. La Raison et son florilège de sciences permettent à l'humain de s'émanciper, estiment les modernes. Sont ainsi apparus des peuples, à partir du 19^e siècle et plus encore au 20^e, qui reprirent le vocabulaire de la nation pour revendiquer leur autonomie et s'émanciper de la minorité politique dans laquelle les tenaient les grandes puissances. Depuis, les États ne cessent de se multiplier. Et au sein des nations, les classes opprimées luttèrent pour leur propre reconnaissance en maniant le langage du droit et des sciences sociales. Tant dans l'émancipation des nations du joug des empires que des couches que celles-ci opprimaient à leur tour en s'instituant, les sciences sociales ont joué un rôle central. Leur paradoxe est d'avoir historiquement contribué à créer la nation comme identité et comme lieu de la société autant qu'à la dissoudre et la fragmenter en dévoilant l'idéologie.

Les minorités nationales (Kymlicka, 2003) - celles disposant d'une historicité forte, de symboles et d'institutions leur permettant de se reproduire dans le temps et d'agir collectivement, celles qui aspirent historiquement à une forme d'autonomie et qui furent présents dès l'institutionnalisation de l'État, mais y ont toujours été minoritaires – ressentent intimement ce paradoxe des sciences sociales. Elles ne sont pas de simples minorités que l'on étudie de l'extérieur, à partir du point de vue de la majorité et avec ses outils à elle. C'est ce qui distingue une minorité nationale d'une minorité ethnique. La

première produit pour elle-même ses sciences sociales, alors que la seconde tend à être un objet d'étude parmi d'autres. Les minorités nationales aspirent à produire sur elles-mêmes et pour elles-mêmes leur propre savoir, leurs propres discours ; elles veulent construire leur nation avec leurs propres sciences sociales, mais elles sont du même coup confrontées à leur charge critique, à leur pouvoir de dissolution. Elles entretiennent donc avec le savoir scientifique une relation ambivalente.

Les communautés francophones minoritaires du Canada, celles se situant à l'extérieur du Québec, et plus particulièrement l'Acadie du Nouveau-Brunswick, illustrent bien ce rapport ambigu aux sciences sociales. Depuis les années 1960, alors que le Québec modernisa son nationalisme, étatisa sa référence identitaire et institutionnalisa ses propres sciences sociales, les autres francophones héritèrent d'une histoire et d'un projet de société devenus soudainement problématiques. Le Canada français s'était institué, dans le discours du moins, en marge de l'État, dans la langue et la foi, et voilà que le Québec faisait volte-face et misait tout sur son territoire politique propre, sur son institutionnalisation territoriale, contraignant du même coup les autres francophones à en faire autant, mais en tant que minorités. Ils ont été confrontés au problème de s'intégrer à leurs provinces respectives sans se dissoudre. Le sens et à la portée de leur propre nationalisme fut soudainement mis en cause, et avec lui, le sens et la portée de leurs sciences sociales. Exclues du nationalisme québécois, d'une part, et aspirant s'instituer en marge des sociétés anglophones où elles sont minoritaires et au sein desquelles elles aspirent à une forme d'autonomie, d'autre part, les communautés francophones minoritaires construisent leur projet collectif sur des bases fragiles où les sciences sociales jouent un rôle ambivalent.

Jouissant d'une reconnaissance de la part de l'État, qui distingue la « francophonie canadienne » des autres communautés minoritaires du pays, le nationalisme francophone détient une certaine légitimité qui permet à la collectivité d'accéder à certaines ressources en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. Or, sans assises territoriales stables, le statut de l'identité francophone demeure sujet à négociation et occupe un espace mitoyen entre le public et le privé. Si le régime linguistique fait de la

francophonie un droit – droit à l'éducation, à la santé, à des services, etc. en français –, le français n'en demeure pas moins un choix. L'anglais s'impose bien plus naturellement. C'est le drame d'une minorité fondée sur une compétence – la langue : on peut l'acquérir autant qu'on peut la perdre et les facteurs qui influencent l'acquisition et la perte sont bel et bien sociaux. C'est où les sciences sociales entrent en jeu.

Nationalisme et sciences sociales

Cet ancrage précaire de la langue sur le territoire a produit un nationalisme particulier au sein de la minorité francophone. Le sens exact de ce que cela implique et représente au juste pour un tel groupe de se reproduire dans le temps et d'exister comme entité distincte est à l'origine d'un débat épistémologique qui oppose deux courants normatifs. L'un, néonationaliste, légitime la mémoire collective et l'aspiration à l'autonomie, à « faire société ». L'autre, postnationale, critique les modalités de construction de cette mémoire, les formes d'exclusion qu'elle engendre et les bases ethnicisantes de sa volonté d'autonomie. Ce débat met en scène les deux tendances inhérentes aux sciences sociales. Les uns arguent que l'identité nationale élaborée depuis plus d'un siècle et demi autour d'un projet d'autonomie communautaire présente un horizon de sens émancipateur auquel les sciences sociales devraient participer, alors que les autres soutiennent qu'à l'instar de tout nationalisme, celui canadien français est une construction qui sert à légitimer des formes d'exclusion que la critique doit débusquer. L'intérêt de ce différend, dont Joseph Yvon Thériault et Monica Heller sont les principaux représentants, mais auquel Mourad Ali-Khodja¹ apporte une contribution non négligeable, est de rendre manifeste la relation qu'entretiennent nationalisme et sciences sociales, particulièrement en situation minoritaire. Ce faisant, ils interrogent et problématissent la figure du chercheur.

Nous arguons toutefois que les postures défendues respectivement par Heller et Thériault, malgré leurs divergences, mènent l'une et l'autre à une même impasse. Elles reproduisent

¹ Ali-Khodja est l'un des rares sociologues en francophonie canadienne à mener une réflexion épistémologique sur les conditions particulières de la production du savoir en milieu minoritaire (Ali-Khodja, 1984, 1994, 2003, 2013).

un nationalisme méthodologique qui limite indûment la portée du savoir scientifique. Ils ne qu'une connaissance partielle de la réalité plurinationale dans laquelle s'insère la minorité. En se portant soit à la défense d'une communauté fragile à défendre et à protéger, ou en appelant au dépassement de cette même communauté considérée comme obsolète dans le contexte de la mondialisation, ils ne pensent le groupe que de l'intérieur et occultent de leurs analyses respectives ce qui dépasse les frontières précaires du groupe. Pourtant, c'est précisément la spécificité d'une communauté comme celle francophone minoritaire que d'être insuffisante, que de n'investir le champ social que *partiellement*. C'est son drame.

Le défi qui se pose à quiconque cherche à produire un savoir *sur* la francophonie et à *partir* d'elle est de ne pas reproduire les limites du groupe, mais de les comprendre. De comprendre quand, comment et pourquoi elles s'imposent ou s'effacent. Comment produire, alors, un savoir qui ne se limite pas à défendre ou à délégitimer, de l'intérieur, la communauté, mais qui puisse aussi éclairer, de l'extérieur, son insertion dans la société ? C'est ce problème, à la fois épistémologique – comment comprendre adéquatement l'expérience minoritaire – et normatif – comment permettre au minoritaire *et* à la société plurinationales qu'il habite de s'appréhender eux-mêmes – qui guidera ici nos réflexions.

Délimiter la francophonie

Si la francophonie canadienne se pose à la fois en tant qu'*objet*² de recherche et comme *sujet*³ savant, ni cet objet ni ce sujet ne correspondent à ce qu'on pourrait appeler une « société ». Néanmoins, les sciences sociales tendent à l'étudier en tant qu'entité autosuffisante, ce qui fera dire à Cardinal et Lapointe (Cardinal & Lapointe, 1990) qu'elles sont marquées par un « parti pris pour l'autonomie ». Cette formule exprime plus que ce que ses auteurs n'espéraient. Pour eux, cela renvoie simplement au fait que les sciences sociales tendent à participer activement à défendre et à légitimer le projet politique autonomiste de la collectivité. Mais cette formule cerne quelque chose de bien

² L'objet « communautés francophones en situation minoritaire » donne lieu à des publications, des colloques, des réseaux de chercheurs, des instituts de recherche.

³ L'histoire des sciences sociales francophones en situation minoritaire est intimement liée à leur histoire spécifique et les quelques études issues de l'extérieur qui s'y sont intéressées (notamment par les membres de l'École de Chicago) n'ont eu qu'une résonance limitée.

plus fondamental : l'aveuglement épistémologique des sciences sociales francophones. Celles-ci abordent la communauté francophone comme si elle était effectivement autonome. Le parti pris pour l'autonomie annonce on ne peut plus clairement l'engagement *a priori* du savoir, sa participation directe et assumée à la construction du nationalisme. *Les sciences sociales francophones ne parleront que de francophonie*. Une part du travail des scientifiques est donc de produire et de reproduire leur objet en le nommant (Bélanger, Garant, Dalley, & Desabrais, 2010), pour reprendre une autre formule évocatrice.

Traditionnellement, « les intellectuels en milieu minoritaire [...] portent [...] prioritairement le projet de rendre raison de l'existence et de la reconnaissance de leurs communautés tout en s'inscrivant par ailleurs dans l'orbe des savoirs mondiaux » (Ali-Khodja, 2013, p. 48). Investies de la fonction de nommer la communauté minoritaire – dont l'existence ne va pas d'elle-même – et d'en délimiter les contours – qui sont culturelles, donc soumises à d'incessantes luttes et négociations –, les sciences sociales ont une fonction spécifique. L'essentiel des travaux scientifiques s'intéresse ainsi à ce qui distingue la minorité de la majorité, à ce qui constitue sa frontière – la langue. Ces frontières que dressent les sciences sociales délimitent en même temps l'étendue de leur objet. C'est leur parti pris pour l'autonomie. D'importantes ressources humaines, intellectuelles, institutionnelles sont consacrées à compter les locuteurs, à mesurer leur niveau de participation à la communauté, leur capacité à transmettre la langue et l'identité aux prochaines générations, à comptabiliser les institutions propres au groupe et les lois et les politiques qui lui garantissent ses droits et ses ressources⁴. C'est le vaste champ des études sur la vitalité ethnolinguistique (Allain, 2005; Landry, Allard, & Deveau, 2010; Landry, Deveau, & Allard, 2006), la complétude institutionnelle (Allain, Chiasson, & Comeau, 2012) et la gouvernance communautaire (Allain & Chiasson, 2010; Cardinal & Plante, 2012; Forgues, 2010; Landry, Forgues, & Traisnel, 2010; Léger, 2013). Or, en s'attardant ainsi à mesurer la santé de la communauté, les sciences sociales tendent à faire

⁴ Les deux centres de recherche francophones disposant des fonds les plus importants – l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (ICRML), basé à l'Université de Moncton et l'Alliance de recherche université-communauté dirigé par Linda Cardinal à l'Université d'Ottawa sur la gouvernance des savoirs communautaires francophones – se consacrent exclusivement à la minorité en tant qu'objet de recherche à part entière.

l'économie d'une réflexion critique leur rôle et leur insertion dans la société globale, et par extension dans leur propre communauté. Elles contribuent du même coup à dépolitiser la communauté en évacuant tout débat autour de ce que représente pour elle d'exister en tant qu'entité distincte au sein d'une société sur laquelle elle ne produit aucuns savoirs.

C'est pourquoi le débat entre Thériault et Heller est significatif, bien qu'il soit encore plus ou moins confidentiel⁵. Il problématise les sciences sociales, les amène à se justifier, à expliciter et à définir leur rôle et leurs objets. Chacun promeut à sa manière une science sociale réflexive, consciente de son inscription dans le monde, et cherche à orienter ses travaux en fonction de cette relation particulière, mais le sens que prend pour l'une et l'autre la réflexivité des sciences sociales est diamétralement opposé.

Le rôle de la chercheuse selon Heller

Heller propose explicitement une sociolinguistique critique, dont l'ambition est « describing, understanding, and explaining the relations of social difference and social inequality that shape our world » (Heller, 2011, p. 34). S'intéressant à la manière dont la langue crée de la distinction et de la différenciation sociale, elle déconstruit le rôle qu'ont joué les chercheurs, sociologues et linguistes, principalement, dans la construction de la nation francophone. Par la construction de leurs objets, par leurs concepts, ils ont construit la francophonie. Les sciences sociales ont contribué à *naturaliser* l'identité francophone, alors qu'elle n'est, *en réalité*, qu'une construction contingente. Elle reprend sensiblement les thèses de Hobsbawm (1991) pour qui le nationalisme est une invention de l'élite, et de Gellner (1983) pour qui le nationalisme est conditionné par le capitalisme.

⁵ Bien que dans leurs travaux respectifs Heller et Thériault développent depuis longtemps des postures divergentes, ce n'est qu'en 2008 que Thériault et Meunier ont interpellé directement ce qu'ils appelèrent l'École de Toronto. Heller leur répliqua brièvement en conclusion de son ouvrage paru en 2011. Enfin, Linda Cardinal proposa un survol du débat en 2012, où elle résuma sommairement l'article de Thériault et Meunier, mais ne proposa pas de voie alternative. La controverse se limite donc officiellement à ces trois moments.

Ainsi, lorsque le nationalisme francophone se modernise et s'intègre formellement à l'État dans les années 1960, elle estime que « la nouvelle élite francophone [minoritaire] était convaincue que la meilleure façon d'accéder à la mobilité sociale et de maintenir sa position *de classe* était d'établir un réseau institutionnel, notamment un réseau d'écoles, parallèle à celui de la majorité anglophone » (Heller, 1994, p. 157, nous soulignons). L'élite francophone inventa le nationalisme et s'en servit pour défendre ses intérêts, pour s'arroger un pouvoir et une légitimité que la société majoritaire lui refusait.

À l'instar de tout nationalisme, celui francophone a cherché à créer des espaces homogènes – culturellement et linguistiquement –, et cette quête a été légitimée par les linguistes « qui s'attardent le plus sur des questions de bilinguisme, celui-ci étant, évidemment, une entrave à la réalisation d'espaces unilingues » (Heller, 2007, p. 46). Les outils des sciences sociales ont servi d'instances de légitimation à un projet nationaliste fondé sur l'homogénéité et l'authenticité linguistique. Ce discours peut ensuite servir à hiérarchiser les locuteurs ; tous les locuteurs du français ne sont pas également francophones et n'ont donc pas également accès aux ressources – symboliques, économiques – dont dispose la communauté. Encore une fois, ce sont les intérêts de l'élite qui priment. Les sciences sociales, lorsqu'elles n'effectuent pas un travail critique sur leur insertion dans le monde, produisent des discours légitimant, de la différenciation. Elles cautionnent des formes d'exclusion. « Si nous [chercheur.e.s] avons contribué au nationalisme, nous contribuerons au postnationalisme, plaide-t-elle » (Heller, 2007, p. 50). Elle propose donc de pratiquer une sociolinguistique *critique*, « which places social difference and social inequality at the center of its concerns, and in which [the researcher] understands [herself] as a participant in the conversation about how those processes work and about what kinds of consequences they have and for whom » (Heller, 2011, p. 15). Son objet d'études ne sera donc pas « la nation comme entité naturelle et organique, caractérisée par une langue et une culture qui lui sont propres, et ayant des frontières objectivement observables et donc facilement justifiables » (Heller, 2007, p. 40), mais la *circulation* et la *production* des capitaux (économiques, linguistiques, symboliques) qui la caractérisent et les conditionnent de leur accès. Elle ne s'intéresse pas à la nation en tant que telle, mais à sa construction.

Ce changement d'approche est légitimé par le contexte de la « nouvelle économie » qui bouleverse les bases sur lesquelles s'est construit le nationalisme au cours des 19^e et 20^e siècles. Les discours de la vieille élite sont en voie d'obsolescence. Les francophones occupaient un statut socioéconomique inférieur en tant que groupe ethnique dans l'économie industrielle; langue et ethnie allaient ensemble et déterminaient le statut. C'est dans cet espace socioéconomique que l'élite francophone a pu inventer son nationalisme, avec l'accord tacite de l'élite capitaliste, qui profitait à son tour d'une main-d'œuvre ethnique abordable. « Ethnolinguistic categorization was used to construct class relations, and in particular to make francophones an available labor pool » (Heller, 2011, p. 18). Si le nationalisme francophone a pu jouir d'une quelconque légitimité, ce n'est qu'en tant qu'elle était cautionnée par le régime économique. Or, au sein de la « nouvelle économie mondialisée », la langue et l'identité deviennent des ressources, des capitaux, des biens qui circulent et qui ne sont plus confinés à des communautés particulières définies sur des bases ethniques. Les institutions de la francophonie deviennent du même coup problématiques, inadéquates, inadaptées. « The school's legitimacy as a national space, devoted to the reproduction of language, culture, and identity, is challenged by the growing value of French-English bilingualism as a commodified skill and a form of capital of distinction » (Heller, 2011, p. 101). Il faut donc, par le travail critique, déconstruire les discours nationalistes qui continuent d'informer les institutions francophones et qui font de la langue un vecteur d'identité. Il faut plutôt adapter les individus à un environnement où la langue est d'abord et avant tout un capital circulant dans les marchés mondialisés de la « nouvelle économie ».

Le rôle du chercheur selon Thériault

Le sens que donne Thériault à la réflexivité des sciences sociales est radicalement opposé et se fonde sur une tout autre compréhension de la communauté francophone et du rôle qu'y joue le chercheur. Contrairement à chez Heller, la réflexivité n'implique pas chez lui la déconstruction du discours nationaliste en tant qu'il (re)produirait de l'inégalité et de l'exclusion ou encore en tant qu'il serait inadapté à la conjoncture économique actuelle. Au contraire, il prône une posture critique vigilante et atténuée au nom de la protection

d'une communauté précisément fragilisée par la conjoncture de la « nouvelle économie ». « Cette dissolution du politique dans l'organisationnel ne doit pas être accélérée et moins encore par les intellectuels de la francophonie, prévient-il » (Thériault & Meunier, 2008, p. 13). La francophonie peine déjà à résister à cette tendance lourde. Son histoire ne saurait se résumer à une détermination économique, elle est, au contraire, « un faible voile déposé sur les faits historiques pour tenter de les infléchir. Une telle tradition n'est pas de celles qui déterminent notre existence, mais de celles qui dévoilent les horizons d'une intention humaine, d'un possible projet » (Thériault, 2002, p. 270). L'identité est, chez-lui, un moyen par lequel on peut agir sur le monde.

Non seulement la critique de Heller est-elle réductionniste, donc, en réduisant tout phénomène identitaire à des intérêts de classe, mais elle est aussi démesurée. Elle déconstruit une communauté minoritaire avec des outils inadéquats, façonnés pour rendre compte de l'institutionnalisation de nations hégémoniques. La francophonie ne possède ni les frontières politiques ou territoriales qui caractérisent les nations modernes, ni la maîtrise des institutions de l'État. Elle ne forme pas une société globale où les phénomènes d'inclusion et d'exclusion deviendraient des faits sociaux globaux. En refusant de reconnaître ces différences pourtant élémentaires, Heller ne distingue pas entre divers types de nationalismes, de différenciation sociale, de ressources. Elle fait comme s'il était possible de mettre la France, l'Allemagne ou les États-Unis, et l'Acadie sur un pied d'égalité du simple fait que tous ont développé un nationalisme. Elle commet un sophisme méthodologique. C'est d'ailleurs une question centrale en sociologie, à savoir si elles sont universalisables ou non. On pourrait dire que Thériault lui reproche de ne pas prendre en compte la « question du statut non seulement politique, mais épistémologique des différences nationales dans la production et la diffusion du discours sociologique » (Berthelot, 1998, p. 3). En effet, la question se pose à savoir « jusqu'où les schèmes conceptuels et les propositions constitutives des principales théories sociologiques peuvent-ils être tenus pour receler des principes universels d'explication de toute société, quelle qu'elle soit ? » (Berthelot, 1998, p. 4).

Les francophones ne forment pas une nation « accomplie », et à critiquer ainsi la mémoire qui les lie et qui leur insuffle leur potentiel politique, qui donne un sens à leur ancrage sur le territoire, qui assure leur pérennité, Heller délégitime les quelques acquis qu'ils ont réussi à se tailler historiquement. « Comme la nation, expliquent Thériault et Meunier, ce groupe [francophone minoritaire] se veut inclusif des différences, mais n'ayant pas de frontières étatiques, n'étant pas une communauté politique effective, il doit définir ses frontières de manière essentiellement mémorielles, comme un regroupement ethnique » (Thériault & Meunier, 2008, p. 17). « Effacer le récit majoritaire de la mémoire communautaire, c'est effacer la frontière même du groupe, concluent-ils » (Thériault & Meunier, 2008, p. 19). Les forces centrifuges – linguistiques et culturelles – sont trop importantes pour que la communauté résiste à la déconstruction des quelques récits qu'elle a réussi à se forger, des quelques institutions qu'elle est parvenue à s'approprier au fil de luttes et qui agissent comme uniques frontières permettant de rendre compte de l'affirmation historique de leur différence. Quand bien même le nationalisme aurait « naturalisé » l'identité francophone, elle demeure d'abord et avant tout un choix, avant tout un problème. Sa minorité l'empêche d'être réellement naturelle. La critique ne peut pas faire comme si le nationalisme francophone informait l'ensemble du social. Au contraire, il peine déjà à s'y maintenir.

« La langue ne pourra jamais acquérir ici le statut de langue utilitaire que possède l'anglais en Amérique du Nord, un statut qui lui permet de dissocier langue sociétale et identité. Parce que l'historicité profonde de l'américanité est anglaise, la nation française d'Amérique fut interdite d'être une de ces grandes sociétés intégrant et assimilant les nouveaux arrivants par les seules forces spontanées de leur puissance » (Thériault, 2002, p. 354).

Cette inscription problématique de l'identité dans le territoire, sa naturalisation inachevée (et inachevable, puisque la langue demeurera un choix pour les francophones, bien plus qu'il ne le sera pour les anglophones) en fait un groupe distinct des grandes nations, qu'on ne peut pas soumettre à une critique conçue pour un autre contexte. Il faut du sur mesure. En chassant la perdrix à l'arme lourde, on rentre nécessairement bredouille.

Lorsqu'elle est effectuée au sein des États-nations, une telle critique, bien qu'elle minimise

exagérément le rôle du récit national dans la construction de la citoyenneté moderne, est continuellement atténuée par la force inhérente à la culture majoritaire – par sa langue, par ses institutions, par ses médias – de réinscrire, en creux, le récit national [...] Cela, en un sens, protégerait la culture majoritaire des États-nations, et permettrait d'un même souffle l'institutionnalisation d'une critique sociale des prétentions universalistes de cette même majorité. Tout différent est le processus lorsqu'appliqué au projet [...] d'une petite société ou d'une minorité nationale (Thériault & Meunier, 2008, p. 19).

Quelles sciences sociales pour quelle société?

L'exigence d'une science sociale adaptée à son milieu et à son contexte, consciente de sa portée normative, entraîne de lourdes conséquences sur la pratique scientifique en milieu minoritaire. Thériault va jusqu'à dire qu'il est impossible pour une minorité nationale de formuler des savoirs qui lui soient propres. « Un champ sociologique spécifique aux communautés minoritaires francophones du Canada n'existe pas, estime-t-il. Il n'existe pas parce que ces communautés ne sont plus liées par une modalité particulière d'intégration qui ferait qu'elles formeraient une société » (Thériault, 1994, p. 29).

La sociologie s'est historiquement constituée en tant que science de la société, comprise comme consubstantielle à l'État-nation et comme lieu du développement capitaliste. Ses outils sont adaptés pour comprendre la société comme lieu englobant l'ensemble des rapports sociaux, économiques, politiques. Ne formant pas une telle société, les savoirs que produisent les francophones en situation minoritaire n'atteindront jamais la cohérence des grandes traditions sociologiques, et n'auront jamais les mêmes effets régulateurs. Or, il faut, selon Thériault et Ali-Khodja, être conscient de la relation normative particulière qu'entretiennent savoirs et sociétés. Elles sont à la fois le produit et des productrices de leur milieu. Elles sont intimement liées et intégrées à la société particulière dans lesquelles elles s'insèrent et qu'elles réfléchissent. « Il est possible d'extirper au sein de certaines sociologies nationales un corps de connaissances qui se rapportent à la manière spécifique dont ces sociétés se sont historiquement articulées, dit Thériault [...] L'inexistence d'un tel champ [en francophonie canadienne] serait tout aussi révélatrice des formes par lesquelles ces communautés se constituent » (Thériault,

1994, p. 16). C'est l'erreur dangereuse d'Heller, selon Thériault, de singer les grandes critiques du nationalisme, sans égard pour la spécificité du groupe qu'elle étudie.

Effectivement, Heller aspire moins à produire une sociolinguistique critique *francophone* que de produire une sociolinguistique critique *de la francophonie*, qui devient sous son regard un *objet* national quelconque, qui n'est utile *que* parce qu'il produit un nationalisme. « Francophone Canada is a *useful* site for this discussion because this space, like other linguistic minority spaces, allows us to trace a genealogy of ideas about language, community, nation, and the state from the nineteenth century to the present day » (Heller, 2011, p. 12, je souligne). La francophonie et son nationalisme ne deviennent qu'un prétexte pour formuler une thèse critique plus large du nationalisme en général. Ce qui rend cet objet *utile* chez Heller est précisément ce qui le rend *insaisissable* chez Thériault : sa minorité. Minoritaire, la francophonie doit rendre ses frontières plus explicites qu'une nation hégémonique, qui parvient à les rendre invisibles. Le travail de naturalisation n'étant pas achevé, on en aperçoit les coutures. La faiblesse du nationalisme francophone en fait une aubaine dont la sociolinguiste estime pouvoir profiter, et profite en effet.

La critique est en partie fondée, mais la conclusion à laquelle aboutit Thériault, d'une « impossible science sociale nationalitaire » est elle aussi démesurée. Elle pose des conditions trop strictes à la production scientifique. En fondant la possibilité des sciences sociales dans l'existence d'une société globale, Thériault, limite indument, pensons-nous l'horizon des savoirs. En voulant défendre la prétention nationale de la francophonie, Thériault s'empêche d'en penser la minorité, de réfléchir les nombreux liens de dépendance, de concurrence ou de coopération qui l'unissent à la société majoritaire, les diverses manières qu'ont les individus de négocier leur identité selon les contextes. Pourtant, de telles connaissances rendraient cette société plurinationale et plurilingue plus consciente d'elle-même. Là, l'un et l'autre se rejoignent. Tous deux s'intéressent exclusivement au nationalisme et aux sphères d'activité et de discours explicitement nationales : l'école, la culture, les organismes de la société civile, la langue. Cette

délimitation de l'objet du savoir entraîne nécessairement des conséquences sur la manière dont la minorité se conçoit elle-même et conçoit son rapport à la société où elle s'insère.

Ce n'est pas dire qu'ils ne réfléchissent pas au contexte dans lequel s'insèrent les communautés francophones, mais précisément, tout ce qui excède le strict cadre du nationalisme francophone n'est pensé qu'en tant que contexte entourant l'objet « francophonie ». Répondant dans son plus récent ouvrage à la critique que lui adresse Thériault et dont nous avons présenté les principaux arguments, elle estime se distinguer de lui par sa relativisation du nationalisme, qu'elle considère être un phénomène contingent et dépendant d'un contexte socioéconomique plus large, alors que lui en ferait une fin en soi, indépendante de tout contexte. Ainsi, « for many of the key producers of discourse on *la francité canadienne* [notamment Thériault], soutient-elle, francophone Canada cannot be understood as a discourse produced under certain historical conditions and serving certain interests [...] It must be understood as a permanent political project, one in which the nation is a value unto itself » (Heller, 2011, p. 190). Pourtant, bien que Thériault défende effectivement la pérennité de la nation comme projet politique, il reconnaît aussi explicitement que « les grands moments (crises) du nationalisme traditionnel doivent d'ailleurs être interprétés comme des réactions/aménagements face à des poussées des logiques économiques (capitalistes) et politiques (étatiques) de type moderne » (Thériault, 1994, p. 24). La différence n'est pas là, dans la prise en compte des facteurs déterminants le nationalisme par l'une et non par l'autre. La différence tient à la légitimité qu'ils accordent ou non aux nouveaux discours et à leur capacité à effectivement remplacer la nation comme forme d'identité et d'action collective. La similitude, quant elle, tient à la place impensée de la société majoritaire par-delà le strict contexte.

Disons d'emblée que nous sommes d'accord avec Castels (théoricien de la nouvelle économie dont s'inspire pourtant Heller) lorsqu'il soutient que « nationalism, and nations, have a life of their own, independant of statehood, albeit embedded in cultural constructs and political projects » (Castells, 2010, p. 31). Il poursuit en arguant que cette conception des nations en tant que « pure ideological artifacts, constructed through

arbitrary manipulation of historical myths by intellectuals for the interests of social and economic elites » sont non seulement excessives, mais sont démenties par l'histoire (Castells, 2010, p. 32). Heller, dans sa posture critique, ne considère la langue qu'en tant qu'elle génère de la différence et de l'inégalité (Heller, 2011, p. 171) or, elle occulte le fait qu'elle génère aussi des solidarités. Certes, la langue dresse des frontières sociales objectives, mais en tant qu'elles assurent un lien entre la sphère privée et la sphère publique, et entre le passé et le présent (Castells, 2010, p. 55), elles sont aussi un lieu de mobilisation, de politique. Ajoutons, cependant, que le régime linguistique canadien ne leur permet pas de délimiter un espace politique et une sphère publique *autonomes*. C'est pour cette raison que les sciences sociales francophones perdent à négliger de penser les divers liens et rapports de force qui les lient à la société majoritaire. Ce n'est pas parce que le contexte économique rendrait ce nationalisme obsolète et illégitime. À déconstruire ces frontières sous prétexte qu'elles sont devenues illégitimes, on en légitime forcément d'autres. Lesquelles ? C'est là tout le sous bassement idéologique de la critique hellerienne que nous devons justement critiquer à notre tour.

Quelles élites critiquer ?

En déconstruisant de l'intérieur le nationalisme francophone en tant qu'il correspond à des intérêts et à un contexte dépassés et qu'il est inadapté à la « nouvelle économie » néolibérale, elle cautionne (à peine implicitement) cette idéologie, qu'elle ne critique, effectivement, jamais. Dans cette nouvelle réalité, « if French is attractive to people, it is as part of a bilingual repertoire which includes English; yet, the logic of the politics of identity excludes English from the discursive space of the school, deplore-t-elle » (Heller, 1999, p. 267). La communauté francophone n'a plus les moyens de défendre son aspiration à l'homogénéité linguistique qui caractérisait son nationalisme, puisque le marché n'en reconnaît plus l'intérêt. Le nationalisme étant entièrement dépendant du contexte économique, il faut adapter les institutions de la francophonie et l'identité entière avec elles à la nouvelle logique, où le marché seul détermine la valeur. Langue et identité ne sont plus des questions de droit, de reconnaissance ou de politique, elles sont devenues des questions strictement économiques. « The shift from a discourse of rights to

a discourse of profit, from the state as protector to the state as facilitator of the producer, is linked to material changes in the regulation of state resources and has material consequences for the construction of citizenship » (Heller, 2011, p. 20).

Elle suggère ainsi, contre « l'idée que la « survie » d'une collectivité (donc comprise comme une entité organique) est importante » (Heller, 1998, p. 46), de créer des conditions profitant à une nouvelle élite, plus légitime parce que mondialisée et postnationale, parce que sans territoire et sans affiliation, donc forcément plus inclusives. « The new élite is made up of unattached young people who make a living flying all over... Their position is due in no small part to their mastery of more than one language » (Heller, 1999, p. 270). La question est trop flagrante pour ne pas la poser : si le rôle de la critique consiste à déconstruire le nationalisme en démontrant en quoi il n'est que la construction d'une élite cherchant à satisfaire ses intérêts, quels sont les intérêts défendus par cette nouvelle élite cosmopolite, polyglotte et sans attaches, et pourquoi leur discours est-il épargné par sa critique ?

Il n'y a pas que le discours de cette nouvelle élite qui est naturalisée par la critique hellérienne. En ne déconstruisant *que* les discours francophones, elle ne prend pas réellement conscience de son insertion dans le monde qu'elle étudie, contrairement à ce qu'elle prétend pourtant et qui fonde toute sa posture critique. Certes l'objet est peut-être utile, mais il n'est pas autonome. Il se construit en interface avec une société majoritaire, porteuse elle aussi de discours, mais à propos desquels elle ne dit rien. Préoccupée à déconstruire le nationalisme minoritaire, elle en oublie la société plurinationale. Donnons quelques exemples concrets. En Ontario et au Nouveau-Brunswick, des municipalités majoritairement francophones ont adopté des arrêtés municipaux rendant tout affichage commercial nécessairement bilingue afin de contrer leur anglo-dominance. L'opposition de la communauté anglophone fut vive et se rendit, dans un cas, jusqu'en Cour supérieure. À Moncton, ville pourtant officiellement bilingue, on préféra ne pas adopter d'arrêté étant donnée l'opposition de la majorité de la population. Les opposants défendaient d'une part le libre marché : si une langue devient rentable, le marché réagira

en conséquence, argua-t-on. D'autre part, on défendit la liberté d'expression : l'État n'a pas à imposer une langue à des particuliers. Implicitement, ce qu'ils défendirent fut leur droit à l'unilinguisme, à ne pas s'afficher dans la langue de l'autre s'ils en décidaient ainsi. Où se trouve le nationalisme à déconstruire dans un tel cas ? Chez les francophones qui demandèrent la reconnaissance de leur langue dans l'espace public et donc de leur communauté « comprise comme une entité organique » ? Ou bien chez la majorité anglophone qui défendit son droit irréductible à l'unilinguisme, à la liberté de ne s'exprimer *que* dans la langue de son choix ? N'est-ce pas dans ce dernier cas que le lien entre la langue et l'identité est naturalisé, au point où toute présence imposée d'une langue « étrangère » relèverait d'une aliénation identitaire, d'une atteinte au droit d'exprimer son identité unilingue ? Ou encore, au Nouveau-Brunswick, unique province officiellement bilingue du pays et où le nationalisme francophone est le plus développé, les francophones sont considérablement plus bilingues que les anglophones, malgré les discours *explicites* prônant l'homogénéité linguistique au sein des écoles (cela précisément qui en fait un objet « utile »). Les francophones se déclarent fonctionnellement bilingues à 71%, alors que seulement 15% des anglophones de langue maternelle en affirment autant⁶. Pire encore, seul 0,68% des élèves finissent l'école secondaire anglophone (ceci exclut l'immersion française) avec des compétences intermédiaires à l'oral en français. Malgré le nationalisme explicite des francophones et leur défense de l'homogénéité linguistique, ils correspondent pourtant bien plus à cette élite polyglotte déterritorialisée que Heller valorise...

Si elle faisait réellement du postnationalisme, on s'attendrait donc à ce qu'elle nous éclaire sur de telles situations, sur les discours qui favorisent l'homogénéité linguistique au sein des espaces majoritairement anglophones. On s'attendrait à ce qu'elle déconstruise les discours qui *naturalisent* l'unilinguisme au sein de la majorité linguistique et qu'elle identifie les obstacles qui se posent concrètement à elle. Son parti pris normatif contre le nationalisme aurait logiquement dû la mener vers une critique de

⁶ Nous nous permettons la largesse d'utiliser cette catégorie typiquement nationale – la « langue maternelle » – dans l'unique but de rendre compte d'une asymétrie réelle et significative dans l'acquisition de langues. C'est-à-dire que la langue maternelle devient soudainement plus problématique lorsqu'elle n'est pas l'anglais.

tous les nationalismes à l'œuvre dans la société. Ce n'est toutefois pas le cas. C'est ce qui nous pousse à conclure qu'elle privilégie plutôt une identité postmoderne néolibérale – qui valorise l'hétérogénéité, la mobilité et l'intérêt économique – qu'un postnationalisme à proprement parler. En effet, dès lors qu'on détourne la critique du nationalisme vers le néolibéralisme, la nation et l'idée de communauté n'apparaissent plus aussi unilatéralement problématiques. C'est là où la sociolinguistique atteint ses limites et que la sociologie apparaît bien mieux outillée.

Néolibéralisme et société civile

Le néolibéralisme est complexe et nous ne prétendons pas en proposer une définition exhaustive. Nous aimerions par contre souligner comment il informe la critique hellerienne. Le néolibéralisme est une idéologie politique, sociale et économique selon laquelle « open, competitive, and unregulated markets, liberated from all forms of state interference, represent the optimal mechanism for economic development » (Brenner & Theodore, 2002, p. 350). C'est implicitement ce modèle que reproduit Heller en considérant la langue non pas comme génératrice d'identités, ce qu'elle demeure malgré tout⁷, mais comme capital circulant dans les flux déterritorialisés de la nouvelle économie. Devenue ressource, elle perd tout lien avec une communauté d'histoire; « commodification disconnects language from identity and therefore destabilizes the logic of ethnonationalist politics, which require them to be intertwined » (Heller, 2011, p. 150). L'élite polyglotte cosmopolite qui se rencontre dans les salons d'aéroports en est l'exemple le plus marquant. La langue, comme le capital, *en tant que* capital, ne connaît aucune allégeance nationale. La langue en tant que capital ne connaît d'autres formes de légitimation que celles du marché mondialisé. Le nationalisme fait à la langue ce que l'État fait au marché : il régule. La critique est sensiblement la même.

Or, si d'un côté le néolibéralisme institue une extension du domaine des marchés au profit d'une régulation étatique, de l'autre il fait appel à la société civile, aux

⁷ « Much of the most important thing about language is its ability for generating imagined communities, building in effect particular solidarities » (Anderson, 1991, p. 133).

communautés pour prendre en charge les fonctions et les tâches que l'État abandonne ou délègue. Si le néolibéralisme entraîne une certaine désarticulation de l'État et une dissolution de sa souveraineté territoriale, il ne met pas un terme au territoire. Au contraire, celui-ci prend une importance d'autant plus grande que l'État se désengage et délègue. « It is no longer capital that is to be molded into the (territorially integrated) geography of the state space, but state space that is to be molded into the (territorially differentiated) geography of capital » (Brenner, 2004, p. 16). La communauté (re)devient un lieu central à la fois dans la prestation de services et dans la production de la valeur marchande. À propos de la marchandisation de l'identité – avec le tourisme et le terroir, notamment –, Heller constate effectivement comment « the product is constructed as unique and authentic », comment l'authenticité devient une valeur ajoutée. Voilà résumé tout le problème du nationalisme chez elle. La langue, en devenant une ressource, se désolidarise de l'idée de communauté, mais la condition de sa valeur en tant que ressource tient à l'authenticité de sa relation avec « sa » communauté. Comment cette situation – où la déterritorialisation engendre une demande d'authenticité territorialisée – affecte-t-elle le libre accès des individus aux ressources de la communauté ? La communauté, argue-t-elle, limite l'accès à ses ressources et une élite s'arroge le monopole de l'authenticité. « The 'community' in question [is] the community constructed in the old political economy, and there is little room left to imagine new communities emerging out of the old one, or what the old one might look like under new conditions (let alone nothing like a 'community' at all » (Heller, 2011, p. 25). Ce dernier point, qu'elle affirme sans apporter de démonstration adéquate, nous apparaît pour le moins contestable.

Cette critique – que l'on pourrait qualifier de libérale radicale – considère que la communauté est « inherently oppressive to individuals in general, and particularly to those that are different from, or outside of, the dominant social group within the community » (DeFilippis, Fisher, & Shragge, 2006, p. 680). En ne s'intéressant à la langue qu'en tant que capital dans la nouvelle économie, elle néglige le fait que la langue ne crée pas que de la valeur, de l'authenticité, mais qu'elle crée aussi une sphère publique (Castells, 2010, p. 55) où circulent des idées, où s'organisent des mobilisations, où se négocient des rapports de

force. Bref, elle néglige le potentiel politique des communautés en régime néolibéral, notamment celles disposant d'une historicité forte et d'une relative complétude institutionnelle. « Such critiques can bring us dangerously close to political disempowerment by delegitimizing collective action based on common experiences » (DeFilippis et al., 2006, p. 681).

La francophonie, en tant qu'elle hérite d'une histoire, d'institutions, de ressources, pourrait-elle alors devenir un lieu d'action politique, plutôt qu'une simple ressource économique ? Pourrait-on penser que « les multiples liens, associations, organisations qui se créent entre les parlants français [...] constituent une société politique dans le sens d'une entité capable d'agir collectivement et capable d'orienter le développement de ses membres » (Thériault, 2007, p. 20) ? Pourrait-on également penser que les forces vives de la communauté – ressources, savoirs, réseaux, membres, institutions, tribunes – soient mobilisées *aussi* dans des rapports de coopération avec la majorité ?

Quelques propositions pour une sociologie postnationale du plurinationalisme

Le principal problème que nous avons identifié tant dans la défense de la spécificité de la nation minoritaire chez Thériault que dans la critique de son nationalisme chez Heller tient à ce que les deux évacuent de leurs analyses la société par rapport à laquelle la francophonie est minoritaire. Cette tendance, avons-nous dit, renvoie au *parti pris pour l'autonomie* des sciences sociales francophones. Deux voies – complémentaires – peuvent toutefois être empruntées pour pallier à cette difficulté. La première cherchera à politiser la société civile francophone en critiquant sa dépendance à l'État. La seconde, adoptera une posture postnationale en s'intéressant à la fois aux zones de tension entre communautés nationales et aux instances où ces différences deviennent secondaires et laissent apparaître de nouvelles formes d'identité et de mobilisation. Dans ces deux cas, les postures adoptées par Thériault – qui défend une conception politique de la société – et par Heller – qui critique la construction des discours hégémoniques – pourront être combinées afin de politiser et problématiser, surtout, la société plurinationale.

La communauté et l'État

Bien que la régulation néolibérale tende à valoriser la communauté comme espace de convivialité apolitique, celle-ci recèle néanmoins un potentiel politique à condition de pouvoir constituer une sphère publique relativement autonome et de disposer de certaines *capacités*, c'est-à-dire l'habileté à développer, contrôler et diriger des ressources en fonction des objectifs que se donne le groupe (Jacob, Lipton, Hagens, & Reimer, 2008). Or, on constate que la communauté tend à devenir une instance de sous-traitance de l'État plutôt qu'un lieu d'action collective. « Il semble que le scénario qu'on voulait éviter, à savoir celui d'un État qui encadre de trop près l'organisation des activités communautaires, se soit réalisé. L'autorité fédérale participe grandement à la gestion et à l'organisation des activités communautaires » (Forgues, 2012, p. 188). Notamment, ce contrôle s'exerce par la mise en place d'une « gestion axée sur les résultats » qui « exige que les organismes définissent des résultats mesurables pour les objectifs et qu'ils démontrent qu'ils les ont atteints » (Forgues, 2012, p. 188). Quels sont ces instruments de mesure ? Par qui sont-ils élaborés ? Quelles sont leurs conséquences ? En tournant le regard vers la relation qu'entretient la francophonie à l'État et en explicitant les divers liens de dépendance qui permettent à ce dernier de légitimer une certaine définition de la communauté, les chercheurs pourront nourrir la sphère publique francophone et lui permettre de s'autonomiser, de débattre, de s'historiciser.

La communauté et la société

Le nationalisme méthodologique des sciences sociales francophones, certes, mais aussi anglophones, a fait en sorte que chaque groupe n'investit sa sphère publique que de savoirs le concernant directement. Si cela ne pose pas nécessairement de problème pour le groupe majoritaire, les deux solitudes scientifiques sont par contre problématiques pour la minorité, qui peine à se faire reconnaître au sein de la société (malgré que la reconnaissance étatique soit acquise). C'est d'autant plus problématique que, minorité oblige, les individus s'identifiant à la communauté minoritaire doivent à peu près nécessairement appartenir aussi aux institutions « majoritaires ». À quels moments cela devient-il nécessaire ? Exige-t-on alors une reconnaissance en tant que francophone ? Si oui, comment ? Sinon, pourquoi ? Des enjeux transnationaux commencent effectivement

à émerger qui mobilisent les communautés de façon variable. La lutte contre l'exploitation des gaz de schiste au Nouveau-Brunswick, par exemple, se fait au nom des trois communautés de la province : Autochtones, Anglophones et Acadiens. Si par moment les revendications acadiennes peuvent poser problème, dans ce cas-ci la reconnaissance de l'existence se fait sans heurts, elles semblent au contraire servir à légitimer la revendication. La lutte pour la restauration de la rivière Petitcodiac à Moncton fut menée par un organisme bilingue, dirigé par un Acadien et les spectacles bénéfiques reprenaient le caractère bilingue de la ville. Des organismes cherchant à orienter le développement urbain – soit en valorisant le transport public, en favorisant la création de pistes cyclables, en défendant la densité urbaine au profit de l'étalement, etc. – n'obéissent pas nécessairement au clivage nationaliste de l'identité, mais l'identité n'y est pas pour autant absente, ni le nationalisme dépassé. Une conférence organisée à l'Île-du-Prince-Édouard sur les défis de la ruralité dans les provinces Maritimes rassembla des intervenants francophones et anglophones qui partagent une expérience commune et qui tentèrent de réfléchir ensemble à des solutions.

Ces phénomènes n'apparaissent pas si l'on se situe dans l'optique d'un *parti pris pour l'autonomie*, mais en s'y intéressant, nous chercheurs pouvons jeter un éclairage plus complet et plus nuancé sur ce que cela veut dire aujourd'hui « faire société » et « faire communauté ».

La modernité, disions-nous, a rendu la minorité intolérable. À partir de Thériault et Heller, nous espérons avoir démontré comment ce que cela veut dire, exactement, « être minoritaire » est problématique et comment, du simple fait de se poser la question – qu'on choisisse ou non d'endosser et de défendre cette identité –, on fait un pas vers l'autonomie, vers la conscience des choix dont nous disposons et des conséquences qui en découlent. C'est le grand mérite du débat qu'ils ont lancé. Nous espérons avoir apporté une contribution qui permettra d'éclairer les enjeux et les possibles du savoir minoritaire.

Bibliographie

- Ali-Khodja, M. (1984). Connaissance et politique. Réflexions sur le développement de la sociologie en Acadie. *Égalité*, (13-14), 217–237.
- Ali-Khodja, M. (1994). Modernité, stratégies identitaires et formes de connaissance dans l'Acadie du Nouveau-Brunswick. *Revue de l'Université de Moncton*, 27(2), 1–53.
- Ali-Khodja, M. (2003). Pour une science sociales de l'exiguïté : bilans et enjeux de la connaissance en milieu minoritaire. *Francophonies d'Amérique*, (15), 7–23.
- Ali-Khodja, M. (2013). Réflexions sur les figures de l'intellectuel et du savant en milieu francophone minoritaire. *Minorités linguistiques et société*, 3, 41–55.
- Allain, G. (2005). Les conditions de la vitalité socioculturelle chez les minorités francophones en milieu urbain : deux cas en Acadie du Nouveau-Brunswick. *Francophonies d'Amérique*, (20), 133–146.
- Allain, G., & Chiasson, G. (2010). La communauté acadienne et la gouvernance du développement économique dans une micrométropole émergente : Moncton, Nouveau-Brunswick. *Francophonies d'Amérique*, (30), 17–35.
- Allain, G., Chiasson, G., & Comeau, G. S. (2012). Communautés francophones minoritaires et grappes culturelles émergentes dans les villes moyennes : une comparaison Moncton-Sudbury. *Cahiers de géographie du Québec*, 56(157), 189–205.
- Anderson, B. (1991). *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*. London: Verso.
- Bélanger, N., Garant, N., Dalley, P., & Desabrais, T. (Eds.). (2010). *Produire et reproduire la francophonie en la nommant*. Sudbury: Prise de parole.
- Berthelot, J.-M. (1998). Les nouveaux défis épistémologiques de la sociologie. *Sociologie et sociétés*, 30(1), 1–16.
- Brenner, N., & Theodore, N. (2002). Cities and the Geographies of "Actually Existing Neoliberalism." *Antipode*, 34(3), 349–379.
- Cardinal, L., & Lapointe, J. (1990). La sociologie des francophones hors-Québec : un parti pris pour l'autonomie. *Canadian Ethnic Studies*, 22(1), 47–66.

- Cardinal, L., & Plante, N. (2012). Mobilisation des connaissances au sein de la francophonie. In C. Andrew, R. Hubbard, & G. Paquet (Eds.), *Gouvernance communautaire : innovations dans le Canada français hors Québec* (pp. 95–105). Ottawa: Invenire.
- Castells, M. (2010). *The Information Age: Economy, Society and Culture. Volume II. The Power of Identity*. Cambridge: Wiley-Blackwell.
- DeFilippis, J., Fisher, R., & Shragge, E. (2006). Neither Romance Nor Regulation: Re-evaluating Community. *International Journal of Urban and Regional Research*, 30(3), 673–689.
- Forgues, É. (2010). La gouvernance des communautés francophones en situation minoritaire et le partenariat avec l'État. *Politique et sociétés*, 29(1), 71–90.
- Forgues, É. (2012). Le partenariat des communautés francophones en situation minoritaire avec l'État : frein ou tremplin à l'autonomie ? *Minorités linguistiques et société*, 1(1), 180–194.
- Freitag, M. (1987). Les sciences sociales contemporaines et le problème de la normativité. *Sociologie et sociétés*, 19(2), 15–36.
- Gellner, E. (1983). *Nations and Nationalism*. Ithaca: Cornell University Press.
- Heller, M. (1994). La sociolinguistique et l'éducation franco-ontarienne. *Sociologie et sociétés*, 26(1), 155–166.
- Heller, M. (1998). Quelle norme enseigner en milieu minoritaire ? In A. Boudreau & L. Dubois (Eds.), *Le français langue maternelle dans les collèges et les universités en milieu minoritaire. Actes du colloque*. Moncton: Éditions d'Acadie.
- Heller, M. (1999). *Linguistic Minorities and Modernity: A Sociolinguistic Ethnography*. New York: Longman.
- Heller, M. (2007). "Langue", "communauté" et "identité". Le discours expert et la question du français au Canada. *Anthropologie et sociétés*, 31(1), 39–54.
- Heller, M. (2011). *Paths to Post-Nationalism. A Critical Ethnography of Language and Identity*. New York: Oxford University Press.

- Hobsbawm, E. (1991). *Nations and Nationalism Since 1780: programme, myth, reality*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Jacob, B., Lipton, B., Hagens, V., & Reimer, B. (2008). Re-thinking local autonomy: Perceptions from four rural municipalities. *Canadian Public Administration*, 51(3), 407–427.
- Kymlicka, W. (2003). *La voie canadienne. Repenser le multiculturalisme*. (A. Robitaille, Trans.). Montréal: Les éditions du Boréal.
- Landry, R., Allard, R., & Deveau, K. (2010). *Nouvelles perspectives canadiennes. École et autonomie culturelle. Enquête pancanadienne en milieu scolaire francophone minoritaire*. Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (ICRML).
- Landry, R., Deveau, K., & Allard, R. (2006). Vitalité ethnolinguistique et construction identitaire : le cas de l'identité bilingue. *Éducation et francophonie*, 39(1), 54–81.
- Landry, R., Forgues, É., & Traisnel, C. (2010). Autonomie culturelle, gouvernance et communautés francophones en situation minoritaire au Canada. *Politique et sociétés*, 29(1), 91–114.
- Léger, R. (2013). La nouvelle gouvernance des langues officielles au Canada : entre exigences et circonstances. *Administration publique canadienne*, 56(3), 414–432.
- Thériault, J. Y. (1994). Entre la nation et l'ethnie : sociologie, société et communautés minoritaires francophones. *Sociologie et sociétés*, 26(1), 15–32.
- Thériault, J. Y. (2002). *Critique de l'américanité : mémoire et démocratie au Québec*. Montréal: Québec Amérique.
- Thériault, J. Y. (2007). *Faire société. Société civile et espaces francophones*. Sudbury: Prise de parole.
- Thériault, J. Y., & Meunier, E.-M. (2008). Que reste-t-il de l'intention vitale du Canada français ? In *L'espace francophone en milieu minoritaire: nouveaux enjeux, nouvelles perspectives* (pp. 205–238). Montréal: Fides.